

# Commune de Leysin

Leysin, le 20 juin 2020/JJB/cd

AU CONSEIL COMMUNAL DE ET A 1854 LEYSIN

#### **PREAVIS NO 06/2020**

#### Engagement d'un délégué à la mobilité et à l'urbanisme

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Marc Udriot, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1. Préambule

Le présent préavis a pour objectif l'obtention d'un budget de fonctionnement permettant l'acquisition des compétences nécessaires pour mener à bien différents projets de développement de la Commune de Leysin. Le profil recherché pour ce poste devra répondre à des missions hétéroclites de contact avec les autorités fédérales, cantonales ou régionales, d'engagement de différents mandataires tout en assurant la défense des intérêts de notre Commune.

# 2. <u>Description succincte des projets</u>

#### 2.1 Plan Directeur Communal

Lors de la séance du 7 mars 2016, le Conseil Communal a accordé à la Municipalité de Leysin divers crédits afin de procéder à l'élaboration du projet « Vision territoriale Leysin 2030 » ainsi qu'à la révision partielle et complète du PGA¹.

D'emblée, force est de constater que pour les 15 prochaines années, les disponibilités concernant la zone à bâtir sont largement surdimensionnées alors qu'elles s'équilibrent plus ou moins sur une durée de 25 ans.

Les exigences de l'autorité cantonale sollicitent un redimensionnement afin d'atteindre un taux de couverture de 100% des besoins avec dézonage du solde.

Les différentes zones de notre Village ont, dès lors, fait l'objet d'une analyse générale quant à leur affectation urbanistique. Diverses appréciations de situation ont été réalisées afin de modifier l'affectation foncière de certains secteurs. Toutes les parcelles ont également fait l'objet de méticuleuses évaluations afin de protéger les intérêts légitimes de chaque propriétaire terrien.

Actuellement, la procédure suit son cours et nous sommes en phase de révision du règlement communal concernant le plan d'extension et la police des constructions qui date de 1979.

Afin de pouvoir déposer le dossier pour approbation auprès de l'autorité supérieure, il devient indispensable de disposer d'un appui externe qui va permettre d'entériner les objectifs fixés par la Municipalité.

### 2.2 Mobilité

De tous temps, la mobilité dans le Village a fait partie des préoccupations des Municipalités successives. Quelques études ont été réalisées encore tout récemment et diverses pistes d'amélioration abordées.

A ce stade, nous nous trouvons à un point charnière où il devient nécessaire de concilier réduction de la vitesse des véhicules automobiles, mise à disposition d'un système de transport efficient en faveur des villageois et des touristes (Cristal ou autres), mobilité douce, sans oublier le trafic piétonnier ainsi que la prolongation de la ligne TPC Aigle – Leysin.

La réhabilitation de l'entrée de Leysin dès le hameau de Crettaz avec divers aménagements tels que accès à Crettaz, pistes piétons et cyclables fait également partie des priorités de votre Municipalité.

#### 2.3 Prolongation du train

La prolongation de la ligne TPC Aigle-Leysin devait, dans une phase initiale, se réaliser depuis la Gare du Feydey par une voie souterraine via la Rue du Commerce jusqu'à la Place Large. Ce projet a suscité une large adhésion au niveau régional et cantonal, ce qui a permis, après d'âpres négociations, l'obtention des divers crédits accordés par la Confédération.

Or, il s'avère que la mise aux normes de la « LHand² » pour les différentes gares de Leysin va nécessiter des investissements conséquents sans toutefois garantir totalement le respect desdites directives.

Dès lors, un nouveau concept a été étudié et les tractations sont en cours afin de prolonger le train par une voie souterraine depuis la Gare du Village en direction de la Place Large via la Place du Marché. Une liaison par mode à définir sera établie non seulement en direction du Feydey mais également vers le Centre Sportif de Crettex Jaquet.

-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Loi sur l'égalité pour les handicapés

## 2.4 <u>Développement des Centres Sportifs</u>

Les Centres Sportifs de Crettex-Jaquet et de la Place Large, respectivement inaugurés en 1976 et 1989, montrent des signes préoccupants de vieillissement. Afin de remédier à cette situation, la Municipalité a décidé, après un important travail d'analyse du Conseil d'Administration de GSL SA, de vous soumettre divers préavis visant à financer le crédit d'études qui ont permis de fixer les montants des investissements nécessaires à l'assainissement des bâtiments et à améliorer l'offre afin de la mettre en adéquation avec les attentes d'aujourd'hui.

Les investissements à consentir sont conséquents et se chiffrent à plusieurs dizaines de millions de francs. Il sera impératif de requérir des soutiens financiers de la part des fonds publics.

Actuellement, un Comité de pilotage a été mis sur pied. Un Bureau d'Aide à Maître d'Ouvrage (BAMO) a été sollicité et les services cantonaux consultés.

## 3. Compétences

Ainsi pour ces 4 projets stratégiques, il incombe à la Commune de Leysin de les conduire de manière efficiente afin de répondre aux attentes aussi bien de sa population que des divers acteurs économiques et touristiques. La Municipalité constate également que la complexité de l'ensemble desdits projets exige de nouvelles ressources au sein de l'administration.

Force est de constater que la Commune est sur le point d'engager une profonde métamorphose urbanistique qui va indubitablement conditionner l'avenir de notre Village pour les prochaines générations. Afin de mettre en œuvre ces différents concepts, il est indispensable de se doter des qualifications nécessaires à mener à bien ces projets de grande ampleur.

Le temps est donc venu de compléter l'équipe des Services communaux en s'appuyant sur de nouvelles compétences, celles d'un chef de projet expérimenté, lequel devra être assisté par des experts extérieurs dans les domaines économiques, fonciers et juridiques. L'acquisition de ces compétences concrétise l'ambition de la Municipalité et permettra de s'engager avec succès, à long terme, dans des projets dont elle a la responsabilité.

De telles compétences sont, par conséquent, très recherchées et les personnes répondant à un tel profil sont en grande majorité en emploi. Seules de telles qualifications, très prisées en raison de l'expérience acquise dans des projets similaires, permettent de maîtriser les enjeux de développement urbanistique auxquels nous sommes confrontés.

La Municipalité est toutefois persuadée de l'attractivité de cette fonction du fait de la qualité des projets proposés. En effet, il s'agit de dossiers au stade de planifications opérationnelles stimulantes pour de tels professionnels.

## 4. Coût et financement

En ce qui concerne le volet rémunération du type de profils recherché, il est indispensable de calibrer une offre adaptée. Le montant annuel sollicité de fr. 250'000.-- valable pour les années 2021, 2022 et 2023 tient compte des éléments précités et de la concurrence entre les entreprises publiques ou privées. Il est en outre basé sur le marché actuel et englobe diverses études complémentaires ainsi qu'un appui administratif.

Nous proposons de financer cette acquisition par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.

L'expérience et les appuis d'experts thématiques doivent permettre à ces divers projets de se déployer avec le succès attendu.

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Vu le préavis municipal no 06/2020 du 20 juin 2020

Ouï le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit maximum de fr. 750'000.--, toutes charges comprises, pour l'engagement d'un délégué à la mobilité et à l'urbanisme,
- 2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
- 3. d'amortir cet investissement à parts égales sur les années 2021, 2022 et 2023.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 29 juin 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic:

Le Secrétaire :

Jean-Marc Udriot

Jean-Jacques Bonvin



# CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

# **EXTRAIT**

du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 présidée par Monsieur Claude GAULIS

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal n° 6/2020 du 20 juin 2020 relatif à l'

## ENGAGEMENT D'UN DÉLÉGUÉ À LA MOBILITÉ ET À L'URBANISME

Ouï le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit maximum de CHF 750'000.--, toutes charges comprises, pour l'engagement d'un délégué à la mobilité et à l'urbanisme,
- D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
- 3. D'amortir cet investissement à parts égales sur les années 2021, 2022 et 2023.

Ainsi délibéré en séance du 24 septembre 2020

Au nom du Conseil communal de Leysin :

Le Président :

Claude Gaulis

Corinne Delacrétaz

La Secrétaire :



# **DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

## La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 24 septembre 2020, le Conseil communal a décidé d'adopter

le préavis no 06/2020 du 20 juin 2020 relatif à l'

## ENGAGEMENT D'UN DÉLÉGUÉ À LA MOBILITÉ ET À L'URBANISME

et a décidé

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit maximum de CHF 750'000.--, toutes charges comprises, pour l'engagement d'un délégué à la mobilité et à l'urbanisme,
- D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
- 3. D'amortir cet investissement à parts égales sur les années 2021, 2022 et 2023.

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au Greffe municipal. Ces décisions sont susceptibles de référendum qui doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al 1 LEDP) qui suivent le présent affichage soit jusqu'au 4 octobre 2020.

Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Leysin, le 24 septembre 2020

Au nom de la Municipalité :

\_e Svndic :

Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire :

Jean-Jacques Bonvin